



# Commune de SCHERWILLER

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2012

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 7 mai 2012 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 7 mai 2012 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
  - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mmes Mireille BIMBOES, Régine DIETRICH, MM. Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER, François WACH, Bernard MARTIN, Adjoints au Maire ; M. Philippe SIMLER, M. Philippe VOLK Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Carine SCHUTZ, Claudine ZIPPER et Pierrette LACOMBE, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER, Pierre BURGER, Didier ROECKEL, Serge MATHIS, Conseillers Municipaux.

M. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué et M. Maurice RIESTER, Conseiller Municipal, sont absents et excusés et M. Dominique WAEGELL est absent.

M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; M. Maurice RIESTER a donné procuration à M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal.

Membres en exercice : **21** Présents : **18** Absents et excusés : **3** Procurations : **2**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DESIGNE** Mme Mireille BIMBOES, secrétaire de séance

## **47.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2012**

Le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé fait l'objet des observations et modifications suivantes :

- M. Damien SOHLER, Conseiller – 46-5 : a relevé « qu'il appartient au Conseil Municipal d'appuyer ou encourager les entreprises dans leur installation dans la zone » et non seulement les entreprises locales.
- Mme Carine SCHUTZ, Conseillère – 46-8 : « M. Marc HEIMBURGER confirme l'impact nul de la réalisation du projet sur le niveau d'endettement de la Commune à condition de maîtriser toutefois en amont les autres dépenses. »
  - 46-10 : Concernant l'Association des 10 Communes touristiques : la production d'un dépliant sera réalisée par « Atelier C »

Outre ces corrections le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 27 mars 2012.

## **47.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE**

Entrée de M. Dominique WAEGELL, Conseiller.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision municipale en date du 10 avril 2012, portant attribution de la fourniture de 450 géraniums à l'entreprise GAESSLER de Benfeld pour un montant de 652,50 € HT (prix unitaire : 1,45 € HT).
- Décision municipale en date du 10 avril 2012, portant attribution de la prestation de service relative au balayage à l'entreprise VOGEL et ceci au prix horaire de 85,00 € HT soit pour un estimatif de 60 heures, 6 099,60 € TTC.
- Décision municipale en date du 10 avril 2012, portant attribution de la fourniture de papeterie à l'entreprise IDS Impression pour un montant de 2 744,21 € HT soit 3 282,07 € TTC.
- Décision municipale en date du 11 avril 2012, portant attribution de la prestation de service de fauchage 2012 à l'entreprise Centre Alsace Travaux Ruraux pour un coût horaire de : 45 € HT (Epareuse) et 40 € HT (Reform) soit d'un estimatif de 145 heures (Epareuse) et 20 heures (Reform), 7 325,00 € HT.
- Décision municipale en date du 19 avril 2012, portant attribution de la livraison de fioul domestique à la société MUTSCHLER-BISCHOFF de OBERNAI. Les prix unitaires étant :  
Fioul domestique : 0,887 € TTC/ litre  
Gasoil blanc : 1,405 € TTC/ litre  
Prix total estimatif pour 7 200 litres de fioul et 600 litres de gasoil : 7 229,40 € TTC.
- Décision municipale en date du 7 mai 2012, portant attribution de la maintenance et du service triennal pour 3 défibrillateurs, Mairie – Caserne des Pompiers – U.S. Scherwiller, à la société SCHILLER France pour un montant de 270 € HT par intervention en raison de 1 visite tous les 3 ans à partir du 1er juin 2014.

- Décision municipale en date du 10 mai 2012, portant organisation d'une consultation pour travaux de protection contre la foudre à l'église.
- Décision municipale en date du 10 mai 2012, portant organisation d'une consultation pour travaux de voirie – Emulsion de bitume avec gravillons lavés PATA.

### **47.3 ADMINISTRATION GENERALE**

#### **A. Association pour l'édification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin « Morts pour la France » en Afrique du Nord – AMAN 67**

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire**

Pour perpétuer la mémoire des 300 alsaciens du Bas-Rhin « morts pour la France » durant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc, les représentants des Anciens Combattants d'Afrique du Nord du Bas-Rhin ont décidé unanimement la création de l' « Association pour l'édification d'un monument à la mémoire des soldats du Bas-Rhin morts pour la France en Afrique du Nord – AMAN 67 ».

La Municipalité propose :

- **L'attribution** d'une subvention de 100,- € à ladite Association qui souhaite recevoir les fonds nécessaires à l'édification d'un monument qui serait implanté à Strasbourg le long de l'enceinte du Parc de la Citadelle à la suite de la plaque commémorative dédiée au 3e R.T.A. de la stèle dédiée aux combattants « Morts pour la France » en Indochine – l'ensemble constituant « l'allée de la mémoire ».

Il est rappelé au Conseil que M. Gérard Léon MULLER, 2e classe au 153 régiment, né le 15 mai 1935 à Scherwiller et inhumé dans notre cimetière est « mort pour la France » le 18 avril 1957.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer une subvention de 100,- € à ladite Association qui souhaite recevoir les fonds nécessaires à l'édification d'un monument qui serait implanté à Strasbourg le long de l'enceinte du Parc de la Citadelle à la suite de la plaque commémorative dédiée au 3e R.T.A. de la stèle dédiée aux combattants « Morts pour le France » en Indochine - l'ensemble constituant « l'allée de la mémoire ». Les crédits seront inscrits au compte 65742 – subvention de fonctionnement aux associations et organismes privés – couverture par excédent antérieur reporté.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **47.3 ADMINISTRATION GENERALE**

#### **B. CCAS – EHPAD – Convention d'avance de fonds - Avenant n°1**

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire  
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**

Par délibération en date du 24 janvier 2011 le Conseil Municipal a approuvé :

- le principe d'accorder d'avance de fonds de 400 000 € au CCAS afin de lui permettre de faire face aux frais liés à l'ouverture de la Résidence de l'Alumnat et de différer le versement des participations du Conseil Général du Bas-Rhin et de l'ARS.
- la convention a mis en place le dispositif suivant :
  - versement en deux fois de la dite avance
  - remboursement (sans intérêt) :
    - pour le 1<sup>er</sup> tiers au terme d'une année après la date de signature de la convention soit le 21 février 2012
    - le restant par mensualités sur 2 années
    - le solde devra être versé au plus tard 3 ans après la validité de la signature de la convention.

Après diverses réunions de travail ayant fait suite à la validation du budget primitif de la Résidence ceci en présence de Mme Reichert, Trésorière de Sélestat, les services de la Commune de Scherwiller et Mme Schmidt, Directrice de l'EHPAD et le Maire également Président du CCAS.

La situation de Trésorerie actuelle de la Résidence ne permet pas de faire face au remboursement de l'avance de fonds tel que prévu par la convention.

Aussi il est proposé au Conseil :

- la validation de l'avenant n°1 à la convention d'origine modifiant les conditions de remboursement de la dite avance de la manière suivante :
  - échelonnement du dit remboursement sur une période de 5 ans
  - remboursement de la totalité de l'avance par mensualités de 8 333,33 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 soit jusqu'à février 2016
- **d'autoriser** le Maire à signer la dite convention

M. Dominique WAEGELL fait observer que la présente proposition impactera la trésorerie de la Commune.

M. Marc HEIMBURGER confirme et indique que les éléments issus du bilan financier de 2011, du budget 2012 ainsi que la présente proposition permettent aujourd'hui d'annoncer une évolution normale de la situation financière de la résidence surtout en terme de charges de personnel et globalement de charges de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'origine modifiant les conditions de remboursement de la dite avance de la manière suivante :  
 - échelonnement du dit remboursement sur une période de 5 ans  
 - remboursement de la totalité de l'avance par mensualités de 8 333,33 € à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 soit jusqu'à février 2016 ;

**AUTORISE** le Maire à signer la dite convention.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **47.3 ADMINISTRATION GENERALE**

#### **C. Personnel – Protection sociale complémentaire - Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation mise en concurrence par le Centre de Gestion**

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;

VU la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de mettre en place, après avis d'appel public à la concurrence, des conventions de participations mutualisées dans le domaine du risque prévoyance et du risque santé complémentaire pour les collectivités lui ayant donné mandat ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire

VU l'exposé du Maire ;

Le Maire indique au Conseil que la participation actuelle de la Commune à la protection sociale complémentaire des agents de la Commune est d'environ 6 570 €/an.

Le montant est retracé et individualisé dans les documents budgétaires.

La présente proposition concerne un accord relatif à un mandat de consultant.

A Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire et M. Didier ROECKEL, Conseiller, qui demandent si l'adhésion par les agents est obligatoire il est indiqué que non. Aujourd'hui 13 agents sur un effectif de 21 bénéficient d'une participation à leur complémentaire santé.

M. Dominique WAEGELL, Conseiller, indique que dans le secteur privé la mise en place d'une obligation d'adhésion à une telle couverture du risque santé complémentaire comporte un avantage fiscal pour les entreprises ce qui n'est pas le cas pour les collectivités.

A M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, s'interrogeant sur la participation par la Collectivité aux contrats, M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire indique que la situation est existante aujourd'hui et il est proposé son maintien, il sera à définir le montant de la participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance que le Centre de gestion du Bas-Rhin va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après

mise en concurrence une convention de participation pour le risque santé complémentaire et le risque prévoyance

**AUTORISE** le Centre de Gestion du Bas-Rhin dans le cadre du recensement de la population retraitée à recueillir auprès des régimes de retraites IRCANTEC/CNRACL/ général et local de Sécurité Sociale la communication des données indispensables à la mise en place de la convention de participation.

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse confirmer la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion du Bas-Rhin à compter du 1er janvier 2013.

**DETERMINE** le montant et les modalités de sa participation pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité comme suit :

#### **Fourchette de participation**

· **pour la santé complémentaire** : Forfait par agent : de 250 à 500 €

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> de 1 à 100 €              | <input type="checkbox"/> de 2000 à 3000 €   | <input type="checkbox"/> de 10 000 à 15 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 100 à 250 €            | <input type="checkbox"/> de 3000 à 4000 €   | <input type="checkbox"/> de 15 000 à 20 000 €  |
| <input checked="" type="checkbox"/> de 250 à 500 € | <input type="checkbox"/> de 4000 à 6000 €   | <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 500 à 1000 €           | <input type="checkbox"/> de 6000 à 8000 €   | <input type="checkbox"/> de 30 000 à 50 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 1000 à 2000 €          | <input type="checkbox"/> de 8000 à 10 000 € | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 100 000 € |

et

· **pour la prévoyance** : Forfait par agent : de 1 à 100 €

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> de 1 à 100 € | <input type="checkbox"/> de 2000 à 3000 €   | <input type="checkbox"/> de 10 000 à 15 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 100 à 250 €          | <input type="checkbox"/> de 3000 à 4000 €   | <input type="checkbox"/> de 15 000 à 20 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 250 à 500 €          | <input type="checkbox"/> de 4000 à 6000 €   | <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 500 à 1000 €         | <input type="checkbox"/> de 6000 à 8000 €   | <input type="checkbox"/> de 30 000 à 50 000 €  |
| <input type="checkbox"/> de 1000 à 2000 €        | <input type="checkbox"/> de 8000 à 10 000 € | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 100 000 € |

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **47.4 PATRIMOINE**

##### **A. Aide à la valorisation du Patrimoine**

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire**

La Commission « Communication – Patrimoine » réunie le 22 mars dernier a procédé à l'instruction de deux dossiers de demandes d'aides :

##### **- SCI KONTIKI – 7 place du Maréchal Foch**

Travaux de réfection de toiture (construction datée de 1752)

⇒ Toiture de 90 m<sup>2</sup> à 3,10 € = 279,00 €

**TOTAL = 279,00 €**

##### **- Monsieur Nicolas DEREHEL – 12 rue du Maréchal Joffre**

Travaux de réfection de toiture (construction datée de 1890)  
⇒ Toiture de 300 m<sup>2</sup> à 3,10 € = 930,00 €  
**TOTAL = 930,00 €**

Il est rappelé que la Commission, avant versement des aides communales et après réalisation des travaux, procède à la vérification de l'étendue et de la nature des interventions réalisées, ainsi qu'à la conformité des interventions avec les recommandations ABF.

En conséquence, la Commission propose au Conseil :

- **d'attribuer** les subventions telles que ci-dessus déterminées et après ajustement au vu des travaux effectivement réalisés et production des factures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** les subventions telles que ci-dessus déterminées et après ajustement au vu des travaux effectivement réalisés et production des factures.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **47.4 PATRIMOINE**

##### **B. Modification du dispositif d'aide à la valorisation du Patrimoine**

**Rapporteur : M. André BOESCH, Maire**

Dans la logique du plan départemental de l'habitat (PDH) et de la démarche « Territoires 2030 », le Conseil Général du Bas-Rhin a souhaité amplifier l'offre d'habitat répondant aux besoins de tous les Bas-Rhinois dans leur parcours résidentiel tout en coordonnant les aides existantes.

C'est dans ce contexte qu'il a fait évoluer, lors de sa réunion du 12 décembre dernier, les modalités de fonctionnement du dispositif d'aide à l'habitat traditionnel visant à améliorer et embellir les anciennes maisons dont la construction est antérieure à 1900.

Les évolutions apportées visent à coordonner l'aide avec l'intervention du programme Rénov'Habitat 67 en vue de créer un guichet unique sur chaque territoire permettant au particulier d'accéder à une information complète sur la réhabilitation des immeubles (aspects thermiques, accessibilité et valorisation du patrimoine).

Il est rappelé que jusqu'à ce jour, les dossiers étaient déposés et instruits en Mairie, en liaison avec le CAUE et les Architectes des Bâtiments de France. Suite à la validation et l'exécution des travaux, le dossier était transmis au Conseil Général du Bas-Rhin pour versement de la subvention, la Commune procédait de même de son côté.

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, les dossiers seront à la fois instruits en Mairie (demande de travaux, permis, subvention) et par le Conseil Général du Bas-Rhin. La demande devra être validée par un architecte conseil (instruction du dossier au travers d'un guichet unique du Conseil Général du Bas-Rhin). De plus une instruction très stricte quant à l'intérêt architectural et/ou à l'amélioration de l'habitat sera pris en compte pour l'octroi éventuel de la subvention :

- des plafonds de ressources sont mis en place pour les propriétaires résidents et des cadres de location pour les propriétaires bailleurs (loyer intermédiaire, loyer conventionné très social, loyer conventionné social) ;
- le bien devra être inscrit sur la base Mérimée du Ministère de la culture.

Suite à la discussion, la commission propose de se caler sur le dispositif proposé par le Conseil Général du Bas-Rhin afin de continuer à soutenir des démarches de rénovation pour les propriétaires résidents à revenus modérés et les propriétaires bailleurs.

Ce nouveau dispositif mis en place par le Conseil Général et entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain :

- créé un guichet unique pour une information aux opérateurs du PIG Renov'Habitat 67
- impose le dépôt de dossiers au Conseil Général du Bas-Rhin
- impose l'intégration de préconisations des travaux à réaliser, préconisations établies par le CAUE ou les architectes-conseils présents sur le territoire
- met en place des plafonds de ressources pour les propriétaires résidents et des cadres de location pour les propriétaires bailleurs (loyer intermédiaire, loyer conventionné hors social, loyer conventionné social)

**Rappel :** dispositif antérieur

Tarifs des aides accordées – mise en place par délibération du 26 avril 2002 – conversion en euros par délibération du Conseil Municipal du 30 avril 2002.

TYPE DE TRAVAUX	MONTANTS 2002 CORRIGES EN EUROS
Crépis	3,10 €/m <sup>2</sup>
Peinture	2,130 €/m <sup>2</sup>
Toiture	3,10 €/m <sup>2</sup>
Ouvrants	77 €/unité
Pierre de taille	15 % du coût
Plafond de subvention des travaux d'entretien	3 050 € /bâtiment
Plafond de subvention des immeubles remarquables en mauvais état sans participation communale autre que les travaux d'entretien	7 650 € /ensemble architectural
Plafond de subvention des immeubles remarquables en mauvais état si participation communale équivalente au-delà du seuil de <b>50 000 F</b>	11 450 € /ensemble architectural

La Commission Patrimoine réunie en date du 22 mars 2012 propose au Conseil :

- de modifier le dispositif d'aide à la valorisation du patrimoine et de le caler sur celui arrêté par le Conseil Général tant en terme de procédure d'instruction que de plafond de ressources pour les propriétaires occupants et les cadres de location pour les propriétaires bailleurs.

*Le montant des ressources à prendre en considération est la somme des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent le logement. Ce montant figure sur l'avis d'imposition.*

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources
1	21 440 €
2	31 356 €
3	37 709 €
4	44 056 €
5	50 428 €
Par personne supplémentaire	6 350 €



- de fixer les aides attribuées par la Commune à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain de la manière suivante :

<b>TYPE DE TRAVAUX</b>	<b>MONTANT A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2012</b>
Crépis	3,1 € / m <sup>2</sup>
Peinture	3,1 € / m <sup>2</sup>
Toiture – Couverture	3,1 € / m <sup>2</sup>
Fenêtres	38,50 €
Paire de volets	38,50 €
Porte extérieure	77 € / unité
Réfection de tous les éléments en pierre de taille	15 % du coût de réfection
Plafond de subvention des travaux d'entretien	3 500 € / bâtiment (collectivité partenaire)

A M. Dominique WAEGELL, Conseiller, souhaitant connaître la teneur de la base Mérimée (est-elle plus restrictive que le périmètre actuellement en place pour l'instruction des demandes) le Maire indique que pour ce qui concerne la Commune les catégories d'immeubles concernés arrêtés par délibération du Conseil du 26 avril 2000 sont maintenues. La base Mérimée bien plus restrictive n'est pas prise en compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**MODIFIE** le dispositif d'aide à la valorisation du patrimoine et le cale sur celui arrêté par le Conseil Général tant en terme de procédure d'instruction que de plafond de ressources pour les propriétaires occupants et les cadres de location pour les propriétaires bailleurs ;

**MAINTIENT** les bâtiments immeubles éligibles à ceux définis par délibération du 26 avril 2000 (biens avant 1900) ;

**FIXE** les aides attribuées par la Commune à compter du 1er juin prochain de la manière suivante :

<b>TYPE DE TRAVAUX</b>	<b>MONTANT A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2012</b>
Crépis	3,1 € / m <sup>2</sup>
Peinture	3,1 € / m <sup>2</sup>
Toiture – Couverture	3,1 € / m <sup>2</sup>
Fenêtres	38,50 €
Paire de volets	38,50 €
Porte extérieure	77 € / unité
Réfection de tous les éléments en pierre de taille	15 % du coût de réfection
Plafond de subvention des travaux d'entretien	3 500 € / bâtiment (collectivité partenaire)

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**47.5 FORET – CHASSE**  
**Programme 2011 – Modification de la convention d'assistance technique**

**Rapporteur :** M. François WACH, Adjoint au Maire  
M. Olivier SENGLER, Conseiller

Par délibération du 07 décembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé l'état prévisionnel des coupes et le programme des travaux pour 2011 ainsi que les conventions d'assistance technique respectives.

196 m<sup>3</sup> supplémentaires de bois d'industrie ou de feu ayant été exploités, il y a lieu de modifier la convention d'assistance technique afférente intégrant la prestation d'encadrement des travaux évaluée à 3,- € le m<sup>3</sup> soit un total de 588,- € HT.

Il est en conséquence demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** la convention d'assistance technique relative à l'encadrement des travaux réalisés en forêt de Scherwiller modifiée – exercice 2011 – ceci tel que présenté ci-dessus et portant la prestation de 1 070,- € HT à 1 598,- € HT ;
- **d'inscrire** les crédits afférents au budget primitif 2012 – Compte 61524 ;
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, rappelle que la présente proposition fait suite à des volumes de bois coupés, débardés et mis en vente en 2011 et non en 2010 tel que prévu à l'origine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention d'assistance technique relative à l'encadrement des travaux réalisés en forêt de Scherwiller modifiée – exercice 2011 – ceci tel que présenté ci-dessus et portant la prestation de 1 070,- € HT à 1 598,- € HT ;

**INSCRIT** les crédits afférents au budget primitif 2012 – Compte 61524 ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

**47.6 TOURISME**  
**Maisons fleuries – Détermination des prix**

**Rapporteur :** M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué

Il est rappelé au Conseil Municipal que la soirée de remise des prix des maisons fleuries 2012 a eu lieu le vendredi 27 avril dernier à la salle polyvalente A. HAAG.

Pour l'année 2011, 1 470,- € de prix seront remis et répartis entre 31 lauréats.

La répartition proposée au Conseil Municipal est fonction des notes correspondantes soit :

19,95 .....	Grand prix .....	90,- € (1 prix)
19,75 .....		80,- € (3 prix)

19,50 .....	70,- € (3 prix)
19,25 .....	60,- € (2 prix)
19,00 .....	50,- € (4 prix)
18,75 .....	40,- € (7 prix)
18,50 .....	30,- € (11 prix)

Note : Les crédits sont inscrits au compte 65742 du Budget Primitif : subventions – Maisons fleuries du BP 2012.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- \_ **D'approuver** la proposition ;
- **D'inscrire** les crédits au budget primitif 2012 – compte 65742.

Le Maire félicite l'équipe des bénévoles et membres du Conseil qui ont animé et organisé la soirée « Maisons fleuries ».

Et M. Olivier SENGLER, Conseiller, d'ajouter « soirée à laquelle il a manqué des chaises !!! »

Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère indique avoir été questionnée par nombre d'habitants concernant l'absence de la tenue du marché aux fleurs.

MM. Philippe SIMLER et Didier ROECKEL, Conseillers, rappellent que trop peu de bénévoles étaient mobilisés sur l'opération. Or il a été constaté que beaucoup regrettent cette situation, d'où la recherche d'une autre association pour porter ce projet pour 2013.

Il est précisé que la Commune a fait l'effort de soutenir la manifestation et fourni notamment le terreau pour l'opération de rempotage tout comme les lots de « tombola », ce qui représente un geste intéressant et apprécié.

M. SIMLER rappelle l'idée de départ de la manifestation : soutenir et donner envie de fleurir.

Un accompagnement se fera bien entendu et par la Commune et par l'association des commerçants et artisans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la proposition telle que ci-dessus présentée ;

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2012 – compte 65742.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **47.7 EDUCATION**

### **Aménagement de l'espace scolaire**

**Rapporteur :** **M. André BOESCH, Maire**  
**Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire**

Conformément aux orientations budgétaires pour 2012 et afin de définir avec précision le programme des investissements à venir, la Municipalité propose au Conseil Municipal la mise en place d'une convention avec un organisme extérieur comportant une mission d'accompagnement et d'aide dans la définition des besoins et des objectifs de l'Aménagement de l'espace scolaire du Centre intégrant l'école centre, la maison des sœurs et l'actuel périscolaire ainsi que les accès piétons et cycles à cet espace.

Il est en effet rappelé que la Commission éducation lors de ses réunions du 27 septembre 2010 et du 14 novembre 2011 a relevé notamment la vétusté des sanitaires actuels, l'absence de

sanitaires dans les bâtiments, l'absence de salle de rangement, de réfectoire pour les instituteurs, de salle pour le psychologue, l'infirmière,...

La dite étude devra avoir pour objectif la programmation d'interventions et leur évaluation ceci à l'horizon 2017 environ (cf. étude prospective réalisée par le cabinet FCL).

Un crédit de 10 000,- € a été validé par le Conseil Municipal et inscrit au budget primitif 2012.

Il est en conséquence demandé au Conseil Municipal :

- **De valider** la démarche proposée ;
- **De charger** le Maire de l'exécution de la présente étant rappelé que les crédits nécessaires à la démarche ont été intégrés au budget primitif 2012.

Mme BIMBOES indique que la présente proposition permettra le lancement d'une consultation.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint rappelle que sera concerné l'ensemble de l'espace scolaire, école, Maison des sœurs, périscolaire compris.

La réflexion à engager permettra également d'avoir des réponses concrètes en matière de sécurité, solidité (structure) du bâtiment des sœurs et donc réfléchir correctement sur l'utilisation de ce bâtiment.

Mme BIMBOES confirme que la demande constitue un point de départ concrétisant la volonté de faire. A M. Dominique WAEGELL, Conseiller, souhaitant savoir si la conformité en terme d'accessibilité sera prise en compte, il est indiqué que oui. Tout comme à la question de Mme Régine DIETRICH concernant l'opportunité de la future localisation de l'espace scolaire.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, indique que l'objectif est de dépassionner les discussions et de pouvoir réaliser des projections posées, cohérente avec la prospection financière réalisée début d'année donc en intégrant dans les réflexions tous les éléments financiers ainsi que des perspectives d'évolution des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** la démarche proposée ;

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente étant rappelé que les crédits nécessaires à la démarche ont été intégrés au budget primitif 2012.

## **ADOpte A L'UNANIMITE.**

Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère, ayant souhaité des réponses quant à l'organisation de la prochaine rentrée scolaire, Mme BIMBOES rappelle les différentes étapes engagées :

Une première réunion de travail a été organisée mi-février en Mairie en présence des directeurs des différents établissements, MM. les Maires de Dieffenthal et Scherwiller, Mme l'inspectrice de l'Education Nationale. Une deuxième réunion a suivi mi-mars.

La problématique principale concerne l'implantation du site bilingue à la prochaine rentrée sachant que seront alors installées une section CP et une section CE1. Lors de cette dernière réunion il a été envisagé l'implantation du site bilingue à Kientzville, les monolingues devant y être scolarisés selon l'organisation 2011/2012, le seront à l'école Centre de Scherwiller. (3 enfants de Dieffenthal) M. le Maire de Dieffenthal devait alors rencontrer les parents concernés. Des rappels ont été faits afin qu'une décision puisse être prise.

Diverses autres problématiques en découlent : transport, terrains des écoles, périscolaires, accompagnements des enfants,...

Il est précisé que ce dispositif n'entraîne pas la dissolution du RPI les classes de CE2, CM1 et CM2 continuant à être organisées à Dieffenthal.

Mme BIMBOES indique par ailleurs être en train de consulter les parents des enfants bilingues quant à leurs besoins pour un éventuel retour sur Scherwiller à midi aujourd'hui inexistant.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint, indique la nécessité de trancher rapidement, les parents étant confrontés à des questions d'organisation.

Il rappelle que le périscolaire de Dieffenthal ne peut accueillir que 27 enfants maximum et que l'OPAL attend également une décision pour avancer dans l'organisation et les inscriptions pour la rentrée.

Le Maire indique que le dossier n'est pas simple pour Scherwiller et pour Dieffenthal non plus. Il rappelle que les enfants de Dieffenthal relèvent du collège de Dambach-la-Ville donc en conséquence de l'IEN d'Obernai.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, rappelle quant à lui que si la suppression du RPI devait être envisagée un jour, le transport le sera également.

Mme LACOMBE indique que dans ce cas les parents se retrouveraient avec de gros problèmes d'organisation.

Mme BIMBOES informe également le Conseil que la Commune est assaillie de demandes de parents domiciliés dans des Communes voisines et qui souhaitent faire scolariser leurs enfants en classe bilingue à Scherwiller.

Aujourd'hui ces demandes sont refusées.

M. HEIMBURGER rappelle encore une fois la nécessité de trancher très rapidement.

#### **47.8 VOIRIE - RESEAUX**

##### **Aménagement rue de la Gare – Ouvrage d'Art rue de l'Alumnat Attribution des marchés – Autorisation de signature**

**Rapporteur :**        **M. André BOESCH, Maire**  
                              **M. Philippe SCHEIBLING, adjoint au Maire**

Par délibération en date du 31 janvier 2012, le Conseil Municipal a approuvé le projet de franchissement de l'Aubach et l'aménagement du carrefour rue de la Gare, rue de l'Alumnat et autorisé le lancement de la procédure de dévolution des travaux.

Le projet était alors évalué à :

Travaux (dont aléas)	99 300,- €
Sondages	1 800,- €
Signalisation verticale et horizontale	3 100,- €
Plan topographique	855,- €
Déplacement du réseau d'éclairage public	1 840,- €
Frais de contrôle extérieur de la chaussée R.D.	2 400,- €
Maîtrise d'oeuvre	14 895,- €
Frais de publication et divers (plantation)	2 500,- €
<b>TOTAL HT</b>	<b>126 690,- €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>151 521,24 €</b>

Financé de la manière suivante :

- Communauté de Communes de Sélestat	7 602,- €
- Conseil Général (27 %) taux modulé	21 950,- €
- Conseil Général (traversée d'agglomération 8%)	14 352,- €
- Autofinancement	107 617,24 €
(dont 22 700 FCTVA recouvrable en 2013)	
- L'attribution d'une enveloppe parlementaire	

sera sollicitée

**TOTAL**

**151 521.24,- €**

En date du 02 avril une consultation a été lancée.

Après ouverture, analyse, négociation et classement des offres il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'attribuer** le marché concerné (lot unique) à l'entreprise proposant l'offre économiquement la plus avantageuse donc classée en N°1 après application des critères de jugement des offres soit le Groupement SAERT-VOGEL ceci pour un montant de 86 228,39 € HT soit 103 129,15 € TTC (TVA 19,6%)
- **d'autoriser** le Maire à signer le dit marché ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Préalablement à la réalisation de ces travaux est programmée mi-juin une intervention par GRDF concernant le déplacement de la conduite gaz.

Une déviation sera organisée avec sortie du domaine de l'Alumnat vers la rue du Giessen. Le Maire indique que des agents municipaux seront en place pour guider essentiellement les parents des élèves de l'école maternelle.

Monsieur Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, indique au Conseil que le mois de juin correspond au mois de préparation du chantier et au délai nécessaire par l'entreprise pour préparer la passerelle piétonne.

Le Maire précise qu'une réunion a été organisée vendredi dernier avec GRDF et que l'EHPAD sera également concerné par une coupure gaz. Les dispositions seront prises afin que le bon fonctionnement de l'établissement soit assuré (eau chaude, ...).

M. SCHEIBLING rappelle que pour ce qui concerne l'intervention côté rue de la Gare, des feux tricolores seront installés afin d'assurer la sécurité de la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE** le marché concerné (lot unique) à l'entreprise proposant l'offre économiquement la plus avantageuse donc classée en N°1 après application des critères de jugement des offres soit le Groupement SAERT-VOGEL ceci pour un montant de 86 228,39 € HT soit 103 129,15 € TTC (TVA 19,6%) ;

**AUTORISE** le Maire à signer le dit marché ainsi que toute pièce s'y rapportant.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **47.9 VOIRIE RURALE**

##### **Programme des travaux 2012 - Unolfsweg**

**Rapporteur : M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire**

Conformément au programme des investissements pour 2012, il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le projet d'aménagement du chemin dit « Unolfsweg » de la manière suivante :

- Nettoyage, purge et mise en œuvre d'une couche d'accrochage ;
- Mise en œuvre d'enrobés et traitement des accotements ;

Ceci sur une longueur de 525 mètres linéaires – largeur environ 3 mètres linéaires : 28 000,- €  
Frais divers et publication : 2 000,- €

**30 000,- € HT**  
**Soit 35 880,- € TTC**

Financement :

- Conseil Général : 7 560,- €
  - Coopérative agricole : 5 100,- €
  - Autofinancement : 23 280,- €
- 35 880,- € TTC**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le programme tel que ci-dessus présenté ;
- **d'approuver** le plan de financement tel que ci-dessus présenté ;
- **de charger** le Maire de solliciter toute aide répertoriée en la matière ;
- **d'autoriser** le Maire à procéder au lancement de la consultation en vue de la dévolution des travaux ;
- **d'inscrire** au Budget Général les crédits nécessaires à la présente tant en Recettes qu'en Dépenses (couverture par affectation de la section de fonctionnement de l'excédent antérieur reporté).

M. Dominique WAEGELL, Conseiller, précise que le chemin concerné est situé rue Saint Wolfgang et débouche en face des anciens établissements Simler venant de Châtenois.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe, indique que cette voie est de plus en plus empruntée pour aller vers Châtenois.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, souligne l'éternel dilemme consistant à laisser les chemins se dégrader ou y intervenir avec le risque d'y augmenter la circulation.

M. WAEGELL rappelle que la gendarmerie pourrait également y intervenir, tel que ce qui est régulièrement le cas rue de Sélestat.

M. SENGLER souhaite qu'une réunion avec les propriétaires riverains soit organisée avant toute intervention ce qui est d'ores et déjà prévu affirme M. MARTIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le programme tel que ci-dessus présenté ;

**APPROUVE** le plan de financement tel que ci-dessus présenté ;

**CHARGE** le Maire de solliciter toute aide répertoriée en la matière ;

**AUTORISE** le Maire à procéder au lancement de la consultation en vue de la dévolution des travaux ;

**INSCRIT** au Budget Général les crédits nécessaires à la présente tant en Recettes qu'en Dépenses (couverture par affectation de la section de fonctionnement de l'excédent antérieur reporté).

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **47.10 FINANCES**

### **A. Compte de gestion 2011 et compte administratif 2011**

#### **1. Compte de gestion 2011**

**Rapporteurs :** **M. André BOESCH, Maire**  
**M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**

La Commission des finances, tout comme les Commissions réunies ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le compte de gestion 2011 arrêté comme ci-dessous,

les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tout point avec celles retracées dans le compte administratif.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 700 354,21	2 463 291,75	+ 762 937,54
Excédent antérieur reporté		1 420 709,98	+ 1 420 709,98
<b> TOTAL</b>	<b>1 700 354,21</b>	<b>3 884 001,73</b>	<b>+ 2 183 647,52</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	3 900 021,99	3 439 721,04	- 460 300,95
Déficit antérieur reporté	1 167 170,12		- 1 167 170,12
<b> TOTAL</b>	<b>5 067 192,11</b>	<b>3 439 721,04</b>	<b>- 1 627 471,07</b>
<b> EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>+ 6 767 546,32</b>	<b>7 323 722,77</b>	<b>(+ 556 176,45)</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion 2011 arrêté comme ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

## **47.10 FINANCES**

### **A. Compte de gestion 2011 et compte administratif 2011**

#### **2. Reste à réaliser 2011**

**Rapporteurs :** **M. André BOESCH, Maire**  
**M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**

Vu le budget de la Commune,

Monsieur HEIMBURGER rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR)



Les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3500 habitants, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;

- En recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire pour les ensembles des collectivités locales ;
- En dépenses d'investissement, pour les communes et les départements sans distinction de taille, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur HEIMBURGER précise que le clôturé du budget d'investissement 2011 intervenant le 31 décembre 2011, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement sur l'exercice 2012 (cf tableau ci-dessous présenté et détail annexé).

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>RESTES A REALISER</b>	749 318,52	1 235 725,69	486 407,17

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** les états des restes à réaliser ;
- **D'autoriser** le Maire à signer toute pièce afférente et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;
- **De dire** que ces écritures seront reprises dans le Budget Supplémentaire 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**ADOpte** les états des restes à réaliser ;

**Autorise** le Maire à signer toute pièce afférente et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;

**DIT** que ces écritures seront reprises dans le Budget Supplémentaire 2012.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **47.10 FINANCES**

##### **A. Compte de gestion 2011 et compte administratif 2011**

##### **3. Compte administratif 2011**

**Rapporteurs :** **M. André BOESCH, Maire**  
**M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**

La Commission des finances, tout comme les Commissions réunies ayant étudié les différents dossiers, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** le compte administratif 2011 arrêté comme ci-dessous,

les écritures du compte de gestion tenu par le comptable public coïncident en tout point avec celles retracées dans le compte administratif.

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	1 700 354,21	2 463 291,75	+ 762 937,54
Excédent antérieur reporté		1 420 709,98	+ 1 420 709,98
<b>TOTAL</b>	<b>1 700 354,21</b>	<b>3 884 001,73</b>	<b>+ 2 183 647,52</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de l'exercice	3 900 021,99	3 439 721,04	- 460 300,95
Déficit antérieur reporté	1 167 170,12		- 1 167 170,12
<b>TOTAL</b>	<b>5 067 192,11</b>	<b>3 439 721,04</b>	<b>- 1 627 471,07</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL</b>	<b>6 767 546,32</b>	<b>7 323 722,77</b>	<b>(+ 556 176,45)</b>
<b>RESTES A REALISER (Investissement)</b>	<b>749 318,52</b>	<b>1 235 725,69</b>	<b>486 407,17</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL AVEC RESTE A REALISER</b>	<b>7 516 864,84</b>	<b>8 559 448,46</b>	<b>1 042 583,62</b>

Le Maire ayant quitté la salle

Le Conseil après en avoir délibéré

**APPROUVE** le compte administratif 2011 arrêté comme ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **47.10 FINANCES**

##### **B. Bilan des acquisitions et cessions immobilières**

**Rapporteurs :** **M. André BOESCH, Maire**  
**M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**

Conformément à la réglementation en vigueur dans les Communes de plus de 2 000 habitants, il est proposé au Conseil de prendre connaissance du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2011.

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles effectuées pendant l'exercice budgétaire 2011, retracé par le compte administratif ci-dessous présenté :

#### **1.- VENTE DE TERRAINS**

**Néant**



## 2. - ACQUISITIONS DE TERRAINS

Vendeurs	Références cadastrales	Lieudit	Superficie	Montant de la vente	Date de Délibération	Date de l'acte
<b>AFUA HALBPFFAD SCHERWILLER</b> Siège : Mairie de SCHERWILLER Par son Président M. Nicolas SOHLER	Section 6 n° 235/7 n° 236/7	Village	2,58 ares (sol) et 35,27 ares (voie publique)  Total : 37,85 ares	1,- € c/2111  mandat 1372 du 02.12.2011	24.01.2011 et 22.02.2011	17.06.2011
<b>AFUA HALBPFFAD SCHERWILLER</b> Siège : Mairie de SCHERWILLER Par son Président M. Nicolas SOHLER	Section 26 n° 514/162  Section 26 n° 515/162	Raingasse	13,02 ares (voie publique) et 6,51 ares (voie publique)  Total : 19,53 ares	1,- € c/2111  mandat 1372 du 02.12.2011	24.01.2011 et 22.02.2011	17.06.2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2011.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

### **47.10 FINANCES**

#### **C. Affectation du résultat de fonctionnement**

**Rapporteur : M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**

Il est demandé au Conseil :

- **d'affecter** le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :

N° Progr.	Intitulé	B.P. 2011	B.S. 2011	TOTAL 2011	Affectation 2012 Art. 1068
513	Ateliers Municipaux				204.991,57
717	Equipement sportif couvert				393.523,50
802	Aménagement rue du Moulin 2008		608,-	608,00	/
910	Révision POS – PLU	10.000,-		10.000,00	/
1004	Rue du Couvent 2010		2.304,-	2.304,00	/
1101	Education – affaires scolaires 2011	7.925,-		7.925,00	5.115,46

1102	Voirie urbaine – réseaux 2011	46.149,-	11.000,-	57.149,00	54.497,12
1103	Passerelle rue de la Dîme 2011	9.000,-		9.000,00	/
1105	Administration Générale 2011	22.800,-		22.800,00	15.791,99
1106	Service technique – régie 2011	46.769,-		46.769,00	37.499,32
1108	Columbarium 2011	22.480,-		22.480,00	41.221,49
1109	Voirie rurale 2011	32.500,-		32.500,00	7.098,86
1110	Equipements touristiques 2011	21.800,-		21.800,00	627,82
1111	Communications 2011	17.450,-		17.450,00	5.537,48
	Opérations financières	335.755,-		335.755,00	308.944,23 + 86.954,21 395.898,44
<b>TOTAL</b>		<b>572.628,- €</b>	<b>13.912,- €</b>	<b>586.540,00 €</b>	<b>1.161.803,05 €</b>

Il est rappelé au Conseil que l'excédent de fonctionnement 2011 constaté ci-avant, est en conséquence ramené à **1.021.844,47 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le résultat de la section de fonctionnement de la manière présentée ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

#### **47.10 FINANCES**

##### **D. Placement de Trésorerie**

**Rapporteur :** **M. André BOESCH, Maire**  
**M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**

Au 30 avril 2012, la Trésorerie de la Commune s'élève à 434 818,21,- € intégrés dans l'excédent de clôture 2011.

Cette trésorerie provient de diverses opérations.

Compte tenu des dépenses à venir, une possibilité de placement est toutefois ouverte.

Cette opération est possible auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations.

Il est proposé au Conseil Municipal, compte tenu des prochaines échéances, le placement de :

- 150 000,- € auprès de la CDC en Compte A Terme d'une durée maximum de 2 mois renouvelable.
- **d'imputer** le montant des intérêts générés au compte 764 ;
- **d'autoriser** le Maire à signer les pièces afférentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'imputer le montant des intérêts générés au compte 764 ;

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer les pièces afférentes.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

#### **47.11. COMMUNICATIONS**

##### **M. André BOESCH, Maire**

- Rue des Vosges, à côté d'un terrain occupé par l'entreprise « A'Dépann' » la Communauté de Communes de Sélestat après avoir passé une convention avec le propriétaire – ERDF – stockera des matériaux destinés à la réfection des berges du Giessen. Le terrain concerné sera clôturé. M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire, précise pour ceux qui connaissent qu'il s'agit de l'ancien terrain de foot.

A M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller, s'inquiétant du classement en zone inondable du secteur, le Maire lui confirme que tel n'est pas le cas.

M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire, indique que des précautions seront prises et des analyses de sol effectuées avant apport de matériaux et après remise en état des lieux, le terrain sera clôturé et des apports seront faits sous contrôle.

##### **M. Bernard MARTIN, Adjoint au Maire**

- Il a été procédé à la réception par le SDEA du bassin d'orage implanté dans la BINN ainsi que du réseau de décharge.

Il est rappelé que ce chantier a été qualifié d'exceptionnel par l'ensemble des intervenants. Cet ouvrage de qualité exceptionnelle par le soin apporté aux finitions est équipé de pompes permettant la vidange après chaque orage.

Le Maire indique qu'il y a lieu d'attendre le prochain orage afin de pouvoir en constater l'efficacité.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint rappelle que le délestage concerne le quartier des Musiciens, de la BINN jusqu'à la rue de Dambach.

- Columbarium : le chantier suivi avec M. François WACH, Adjoint est achevé et réussi comme tout à chacun a pu le constater.

- Sentier Sainte Odile : sont adressés les remerciements aux bénévoles qui ont participé au nettoyage et à la remise en état du sentier longeant l'Aubach.

M. Olivier SENGLER, Adjoint, tient également à remercier M. MOUGEOT, garde forestier, pour ses conseils et sa réactivité puisqu'il a pu assurer la mise à disposition rapide d'un agent ONF pour la réalisation de coupes.

Il indique par ailleurs la nécessité d'organiser une séance « peinture » pour le Conseil. Il y a lieu en effet de rafraîchir la peinture des gardes corps. Mme Mireille BIMBOES, Adjointe souhaite connaître la date suffisamment en avance pour des questions d'organisation.

- A été organisé également la sécurisation par GRDF des conduites gaz à proximité de la Huhnemuhle ceci dans le cadre de la réglementation relative à la protection des réseaux aux abords des ERP (Etablissements recevant du public).

- Accessibilité : des réunions seront organisées prochainement afin de faire avancer le dossier.

Chasse : M. BELOT, locataire de chasse, a communiqué samedi dernier l'information relative à l'organisation le jour même d'une battue de sangliers.

A Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère, souhaitant connaître la localisation de la battue il est indiqué que M. BELOT est locataire des lots de Plaine. Son intervention concernait essentiellement des parcelles plantées en maïs.

- Chapelle du Taennelkreuz : mercredi prochain y sera célébrée une messe de bénédiction du ban de Scherwiller. Les membres du Conseil Municipal y sont invités.

- A été signalée la circulation dans le vignoble d'un individu muni d'un détecteur de métaux. M. Olivier SENGLER, Conseiller, indique que ceci est totalement interdit et qu'il y a lieu de procéder à un signalement à la Gendarmerie.

### **Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire**

- Revient à la manifestation du « Friejohr fur unseri sproch » et exprime ses remerciements à l'Association des Commerçants et Artisans pour la tombola offerte ainsi que tous les participants et bénévoles qui ont permis l'enregistrement d'une recette plus importante que les années passées. Elle rappelle que la manifestation bien qu'officiellement organisée sous l'égide des Lavandières est portée par la Commune.

- Marché aux puces : la MJC organisatrice du marché a cette année pu bénéficier du terrain situé à côté de l'EHPAD et le transformer en espace de stationnement. Cette situation a permis de fluidifier les accès au Centre et sécuriser la circulation.

### **M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire**

- Travaille actuellement sur le marché d'entretien de la voirie.

Sera lancé un marché à bons de commande pluriannuel qui inclura l'entretien de la voirie rurale ainsi que des petites opérations d'accessibilité.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint relève qu'en matière d'accessibilité les crédits inscrits correspondent à de l'accessibilité des bâtiments. Il rappelle qu'en 2009 avait été validé la budgétisation de 20 000 €/an sur 5 ans.

M. SCHEIBLING indique que les opérations à intégrer dans le marché « voirie » concernent des rampes d'accès vers des bâtiments ou des espaces de stationnement.

M. Bernard MARTIN, Adjoint précise que la première intervention concernera la maison de des Associations.

### **M. Philippe VOLK, Conseiller Municipal Délégué**

- Informe le Conseil que des dégradations ont été perpétrées sur la maison dite « de l'instituteur » à Kientzville samedi dernier par des jeunes. Des vitres ont été brisées.

La gendarmerie a été alertée et les enfants ont été raccompagnés chez leurs parents.

Réparation du préjudice sera demandée aux parents.

### **M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**

- Les dotations de l'Etat ayant été notifiées, le Conseil est informé de la conformité des prévisions budgétaires aux notifications.

- ESC : A été soulevé par Mme SCHUTZ un aspect important dans la démarche de décision de la réalisation du projet : la réalisation des actifs. A la question de l'avancement du calendrier des opérations de cession, le Maire indique que les dossiers ont été transmis à Me NUSS.

A la question de M. HEIMBURGER concernant la réponse attendue le 15 avril dernier relative à la vente des anciens ateliers municipaux le Maire indique qu'il ne dispose pas d'élément supplémentaire à ce jour.

### **Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire**

- Le 4 mai dernier a été fêté le premier anniversaire de l'ouverture de l'EHPAD. Un gâteau a été partagé avec les familles et résidents.

- Thé dansant : la manifestation a été un succès. 70 personnes y ont participé et une bonne ambiance a régné. L'opération sera renouvelée.

### **M. François WACH, Adjoint au Maire**

- La Commission « forêt » s'est réunie la semaine passée pour réaliser un bilan des travaux réalisés depuis début d'année.

L'ONF, retenue après consultation, réalisera en juin une opération d'abattage d'arbres à Kientzville.

A M. Philippe SIMLER relevant l'état du stockage de bois à la sortie de Scherwiller en direction de Kientzville il est indiqué que ce stockage est en place depuis quelques années. Le propriétaire sera contacté et alerté.

M. Olivier SENGLER, Conseiller, informe le Conseil que les agents du SIVU forestier ont dégagé un arbre tombé sur un sentier. La souche impressionnante a été récupérée et posée au Mittelrain.

### **M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué**

- Remercie tous les participants à la manifestation « Maisons fleuries » et en particulier les membres du Conseil présents.

- ESC : une première prise de contact avec la SEMHA, titulaire d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, aura lieu la semaine prochaine.

La Commission sera ensuite réactivée afin d'avancer dans la concrétisation du projet.

Mme Régine DIETRICH rappelle l'article de presse paru dans les DNA « bien fait » selon M. SIMLER.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint invite les membres du Conseil dans la perspective de préparation du budget 2013 à réfléchir sur les projets et planifier les Commissions afin que les réunions puissent débuter en septembre. Ceci bien entendu en intégrant le fait qu'il y a lieu de rester dans un cadre annuel qui a été clairement défini.

## **47.12 VŒUX**

- M. Pierre BURGER, Conseiller : - relève que depuis que le sentier « Sainte Odile » a été remis en état, la végétation reprend de plus belle. M. Bernard MARTIN, Adjoint, fera intervenir le broyeur.

- informe le Conseil que le SDEA a communiqué que les travaux rue du Riesling ne seront pas poursuivis en 2012 faute d'accord de la SNCF pour un fonçage. La situation paraît quelque peu incongrue aux usagers mais explicable.

A M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué, souhaitant connaître la suite réservée à la partie du sentier et berge – situés rue Sainte Odile et écroulés M. Bernard MARTIN indique qu'un garde-corps en « tubes » sera mis en place pour sécuriser l'accès à l'Aubach. M. SIMLER souhaitant des précisions concernant une éventuelle reconstruction du mur de soutènement, M. Olivier SENGLER, Conseiller, indique que des travaux ne sont pas prévus pour le moment.

- M. Damien SOHLER, Conseiller : souhaite des précisions quant au courrier qui lui a été adressé récemment M. François WACH, Adjoint indique que le dit courrier a trait aux travaux de remplacement des conducteurs sur la ligne 63 kV entre Benfeld et Scherwiller. Ces interventions devront se réaliser courant septembre.

Il a été observé à ERDF que la période prévue correspondrait aux vendanges.

- Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère, rappelle l'information communiquée par le Maire lors d'une séance précédente, information relative à la vérification des branchements électriques individuels. Mme LACOMBE bien qu'ayant contacté à plusieurs reprises EDF n'a jamais pu constater le passage d'un agent. Le Maire indique que ceci ne concerne pas la Commune mais ERDF.

Mme LACOMBE fait état également d'un constat qu'elle a effectué au carrefour rue des Chevaliers, Vieux Chemin de Châtenois où les agents communaux ont réalisé un aménagement paysager très plaisant mais où malheureusement des chiens dispersent les écorces ou copeaux de paillage. Situation très regrettable mais il y aurait peut-être lieu de mettre en place des petites bordures. M. Bernard MARTIN, Adjoint, fera le nécessaire.

- M. Serge MATHIS, Conseiller, signale que de Scherwiller à Kientzville une piste cyclable a été créée. Or il a constaté que de nombreux cyclistes dont des scolaires empruntent la route de Kientzville. M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, indique que l'utilisation d'une piste cyclable n'est pas obligatoire. A M. MATHIS qui suggère la vérification de la signalisation mise en place, M. MARTIN indique que ceci avait déjà été demandé à la CCS lors de l'ouverture de la piste à la circulation.

- M. Olivier SENGLER, Conseiller, signale que quatre véhicules ont été déportés jusque dans les vignes depuis début d'année sur la route de Sélestat.

M. SCHEIBLING, Adjoint, indique que les panneaux de signalisations en place sont défraîchis et hors norme. Ils seront remplacés en 2012.

- Mme Régine DIETRICH, Adjointe, rappelle que les journées européennes du Patrimoine se dérouleront les 15 et 16 septembre prochains.

- A Mme Mireille BIMBOES, Adjointe, souhaitant connaître les suites réservées au projet de visite du Haut-Koenigsbourg, M. SIMLER, Conseiller Municipal Délégué indique avoir rendez-vous avec le directeur dans la semaine. Des informations seront transmises au Conseil dans la foulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le secrétaire de séance  
Mme Mireille BIMBOES

Le Maire  
André BOESCH